

**ASSEMBLEE GENERALE du 16 septembre 2019**

**Election de tout siège rendu vacant au sein du bureau**

Suite à mon élection comme Président de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, le siège de Président de la Délégation de Lyon, vice-président de droit au bureau, est désormais vacant.

En conséquence, conformément à l'article R 711-21 du Code de commerce, chaque délégation élit parmi ses membres élus, un Président. Afin de garantir la continuité de l'activité de la délégation de Lyon, et du Bureau de la CCI, il est proposé aux membres élus de cette délégation de procéder à l'élection de leur nouveau Président.

A cet effet, je demande aux Elus des délégations de Saint-Etienne et de Roanne de bien vouloir quitter la séance durant le vote.

***Vote de la délégation de Lyon pour l'élection de son Président.***

***Au retour des membres stéphanois et Roannais :***

Je vous informe que les membres de la Délégation de Lyon ont élu Madame Myriam BENCHARAA en qualité de Présidente de la Délégation de Lyon. En conséquence, cette dernière laisse vacant le siège de Secrétaire du Bureau qu'il convient alors de pourvoir selon les mêmes modalités de vote que celles précédemment exposées pour mon élection.

Y a-t-il une candidature pour l'élection au siège de Secrétaire au Bureau ?

Préalablement au vote, il est rappelé que tout pouvoir qui aurait été donné pour mon élection vaut pour toute élection d'un membre du bureau lors de cette même Assemblée.

En voici de nouveau la liste :

<b>Nom</b>		<b>Pouvoir donné à</b>
CHAMBON	Pierre	Pouvoir à Jean-Louis MAIER
DESBENOIT	Marie-Claude	pouvoir à Irène BREUIL
FARRER	Nicolas	pouvoir à Yves CHAVENT
FINAZ	Olivier	pouvoir à Jean MOUGIN
GARCIN	Eric	pouvoir à Marc DEGRANGE
LARDON	Pierre	pouvoir à Daniel LOCTIN
MARGUIN	Christophe	pouvoir à Emmanuel IMBERTON
PANSERAT	Jocelyne	pouvoir à Guy DELORME
PELISSON	Gérard	pouvoir à Sylvie KERGONOU
REY	Jean-Jacques	Pouvoir à Daniel VILLAREALE
SAN MARCO	Thomas	pouvoir à Myriam BENCHARAA

La candidature de M.....est soumise au vote des membres de l'Assemblée générale. Le vote est proposé à la main levée, à moins que des membres s'y opposent. *(Pas d'opposition)*

**VOTE**

**Comptage des votes :**

A la suite de ce vote, M..... est élu au siège de Secrétaire du Bureau en remplacement de Madame Myriam BENCHARAA.